



Liquide lave-glace Blue Thunder

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identifiant du produit Liquide lave-glace Blue Thunder -25°F, -35°C, -
Utilisation recommandée 40°C, -50°C Veuillez consulter l'étiquette du
Restrictions d'utilisation produit. Aucun connu.

Fabricant/fournisseur Speedway International Inc. 43 Riverview Place, LaSalle, MB R0G 0A2

N° de téléphone d'urgence 204-233-6263

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquide inflammable - Catégorie 3 ; Toxicité aiguë (orale) - Catégorie 3 ; Toxicité aiguë (cutanée) - Catégorie 3 ;
Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
- Catégorie 1 Éléments d'étiquetage SGH



Mention
d'avertissement :
Danger

Énoncé(s) de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H370 Risque de lésions aux organes (yeux) en cas d'ingestion.

Énoncé(s) de précaution :

Prévention

P210	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P240	Mettre à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et autre matériel antiexplosion.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les fumées, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P264	Se laver les mains et la peau soigneusement après la manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330	Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P312
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser une mousse appropriée, du dioxyde de carbone, une poudre chimique sèche, un jet d'eau ou un brouillard pour éteindre.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Garder sous clef.

Elimination :

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations régionales, nationales et locales applicables. Autres dangers Aucun connu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	N° CAS	%	Autres identificateurs
Méthanol	67-56-1	30-50	

Remarques

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de la composition (concentration) ont été cachés en tant que secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Inhalation

Prenez des précautions pour assurer votre propre sécurité avant de tenter le sauvetage (p. ex. portez un équipement de protection approprié). Retirez la source d'exposition ou déplacez-vous à l'air frais. Restez au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'est arrêtée, le personnel qualifié doit commencer la respiration de sauvetage. Si le cœur s'est arrêté, le personnel qualifié doit commencer la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Évitez le contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Obtenez des conseils/soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien ou si vous êtes inquiet. Contact avec la peau

Évitez le contact direct. Portez des vêtements de protection chimique si nécessaire. Enlevez immédiatement les vêtements, les chaussures et les articles en cuir contaminés (p. ex. bracelets de montre, ceintures). Lavez délicatement et soigneusement avec de l'eau tiède, doucement courante et du savon doux pendant 5 minutes. Obtenez des conseils/soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien ou si vous êtes inquiet. Nettoyez soigneusement les vêtements, les chaussures et les articles en cuir avant de les réutiliser ou de les éliminer en toute sécurité. Contact avec les yeux

Évitez le contact direct. Portez des gants de protection chimique si nécessaire. Rincez immédiatement le(s) œil(s) contaminé(s) avec de l'eau tiède, doucement courante pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant la(les) paupière(s) ouverte(s). Si l'irritation oculaire persiste, obtenez des conseils/soins médicaux.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime qui perd rapidement conscience, qui est inconsciente ou qui a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissements naturels, s'allonger sur le côté en position de récupération. Rincer de nouveau la bouche avec de l'eau. Si la respiration s'est arrêtée, le personnel qualifié doit immédiatement commencer la respiration de sauvetage. Si le cœur s'est arrêté, le personnel qualifié doit commencer la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter le contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Un traitement est requis de toute urgence.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de traitement spécifique. Traiter de façon symptomatique. Communiquer immédiatement avec un spécialiste en traitement des empoisonnements si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Soins médicaux immédiats et traitement spécial

Organes cibles

Yeux, foie, système nerveux.

Instructions spéciales

Une exposition aiguë au méthanol, soit par ingestion, soit par inhalation de fortes concentrations aéroportées, peut entraîner l'apparition de symptômes entre 40 minutes et 72 heures après l'exposition. Les symptômes et les signes se limitent habituellement au SNC, aux yeux et au tube digestif. En raison des effets initiaux du SNC, tels que les maux de tête, les vertiges, la léthargie et la confusion, il peut y avoir une impression d'intoxication à l'éthanol. Une vision trouble, une acuité diminuée et la photophobie sont des plaintes courantes. Le traitement avec du sirop d'ipécac ou un lavage est indiqué chez tout patient se présentant dans les deux heures suivant l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit en cas d'empoisonnement grave, et les taux de bicarbonate sérique sont une mesure plus précise de la gravité que les taux de méthanol sérique. Des protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des grands hôpitaux, et une collaboration précoce avec les hôpitaux appropriés est recommandée. Affections médicales aggravées par l'exposition

Affections respiratoires.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée. Mousses spéciales « résistantes à l'alcool ». Moyens d'extinction inappropriés

L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie. Elle peut ne pas refroidir le produit en dessous de son point d'éclair.

Dangers spécifiques découlant de la substance chimique

Liquide et vapeur très inflammables. Peut s'enflammer à température ambiante. Dégage une vapeur qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut s'enflammer par décharge statique. Peut accumuler une charge statique par écoulement, éclaboussure ou agitation. Même les solutions diluées dans l'eau peuvent être inflammables. Peut se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et revenir en arrière jusqu'à une fuite ou un contenant ouvert. Voir la section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour le point d'éclair et les limites d'explosivité. Brûle avec une flamme invisible. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les zones basses, en particulier à l'intérieur des espaces clos, ce qui entraîne un risque d'incendie.

En cas d'incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être générées : produits chimiques toxiques ; monoxyde de carbone et dioxyde de carbone très toxiques ; formaldéhyde très toxique et inflammable.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Consulter la section 6 (Mesures à prendre en cas de rejet accidentel) pour obtenir des renseignements importants sur les mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements.

Voir la section Protection de la peau à la section 8 (Contrôles de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les matériaux de protection chimique appropriés.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement la zone. Isoler la zone de danger. Empêcher l'accès au personnel non nécessaire et non protégé. Évacuer les lieux situés sous le vent. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le contenant qui fuit vers une zone bien ventilée et sécuritaire. Éliminer toute source d'inflammation

Identifiant du produit : Liquide lave-glace Blue Thunder

Date de préparation : 1er janvier 2026

Page 3 de 08

sources. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les zones basses, en particulier dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. L'inflammation à distance et le retour de flamme sont possibles. Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans les cours d'eau. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher du rejet par le haut. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une station d'épuration ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant incombustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée, et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir la section 13). Utiliser des outils antincandescent et un équipement antidéflagrant. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur d'élimination des déchets autorisé. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir la section 1 pour les renseignements sur les contacts d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où cette matière est manipulée, entreposée et transformée. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Ne pas pénétrer dans les zones d'entreposage et les espaces clos à moins qu'ils ne soient adéquatement ventilés. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé fait d'un matériau compatible, hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un matériel électrique (de ventilation, d'éclairage et de manutention) antiexplosion. Utiliser des outils non générateurs d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert en mettant à la terre et en reliant les conteneurs et l'équipement avant de transférer le matériel. Les conteneurs vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le conteneur. Conditions d'entreposage sûr

Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'à son utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 heures	TWA
Méthanol	200 ppm	250 ppm	200 ppm	250 ppm		

Mesures de contrôle technique appropriées

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour une utilisation à grande échelle de ce produit : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser une ventilation par aspiration à la source si la ventilation générale n'est pas adéquate pour contrôler la quantité dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation non générateurs d'étincelles, un équipement antiexplosion approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, ce qui comprend la liaison de l'équipement à la terre. Utiliser uniquement des matériaux incombustibles et compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les dispositifs de nettoyage de l'air, les palettes et les rayonnages. Fournir une douche de sécurité dans la zone de travail, s'il existe un risque de contact ou d'éclaboussures. Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité chimique. Protection de la peau

Porter des vêtements de protection chimique, par exemple des gants, des tabliers et des bottes. Caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire

Pas normalement requis si le produit est utilisé tel qu'indiqué. Pour les situations non courantes ou d'urgence : porter un respirateur purificateur d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base	Liquide bleu clair.
Apparence	Piquant Non disponible
Odeur	8 à 11 (solution à 100 %)
Seuil olfactif	pH
pH	Non disponible (fusion); -25 °F, -35 °C, -40 °C (congélation) Non disponible
Point de fusion/point de congélation	Point d'ébullition initial/intervalle Point d'éclair
Point d'ébullition initial/intervalle	29 °C (84 °F) (vase clos)
Point d'éclair	Taux d'évaporation
Taux d'évaporation	Non disponible Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible (supérieure); Non disponible (inférieure)
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Densité relative (eau = 1)
Densité relative (eau = 1)	Solubilité
Solubilité	Coefficient de partage, n-octanol/eau (Log Kow)
Coefficient de partage, n-octanol/eau (Log Kow)	Température d'auto-inflammation
Température d'auto-inflammation	Température de décomposition
Température de décomposition	Viscosité
Viscosité	Autres informations
Autres informations	État physique
État physique	Masse moléculaire
Masse moléculaire	

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune connue. Chimique

Stabilité Normalement stable.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune connue.

Conditions à éviter

Chaleur. Flammes nues, étincelles, décharges statiques, chaleur et autres sources d'inflammation. Matériaux incompatibles

Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : agents oxydants (p. ex. les peroxydes), acides forts (p. ex. l'acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. l'hydroxyde de sodium). Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique, dioxyde de carbone; formaldéhyde très toxique et inflammable.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Ingestion ; contact avec les yeux ; contact avec la peau ; inhalation.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Méthanol	83 867,5 mg/m ³ (rat) (exposition de 4 heures)	5628 mg/kg (rat)	15 800 mg/kg (lapin)

CL50 : Sans objet. DL50
(orale) : Sans objet. DL50
(cutanée) : Sans objet.
Corrosion/irritation cutanée

L'expérience humaine révèle une très légère
irritation. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les tests sur les animaux révèlent une grave irritation oculaire.

STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition unique

Inhalation

À fortes concentrations, grave irritation du nez et
de la gorge. Absorption cutanée

Peut être nocif selon les tests sur les
animaux. Ingestion

Toxique, peut causer la mort, une dépression du système nerveux central, des troubles de la vision et la cécité. Dans certains cas, il peut y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une exposition grave peut causer des douleurs à l'estomac, des douleurs musculaires, des difficultés respiratoires et le coma. La vision peut être altérée et une cécité permanente peut en résulter. Il peut y avoir d'autres effets permanents sur le système nerveux, par exemple, des tremblements, des convulsions.

Danger d'aspiration

N'est pas reconnu comme étant un danger d'aspiration.

STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition répétée En cas
d'ingestion : les tests de la fonction hépatique peuvent révéler des résultats anormaux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas reconnu comme étant un sensibilisant respiratoire. N'est
pas reconnu comme étant un sensibilisant cutané. Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	PNT	OSHA
Méthanol	Non répertorié	Non désigné	Non répertorié	Non répertorié

Peut causer le cancer selon les études sur
les animaux. Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Les études sur les animaux révèlent des effets sur la progéniture. En cas d'inhalation : reconnu pour
causer : une diminution du poids, des malformations congénitales. Tératogène (défauts externes, des
tissus mous et squelettiques), embryotoxique (résorptions tardives). Fonction sexuelle et fertilité

N'est pas reconnu pour causer des effets sur la
fonction sexuelle ou la fertilité. Effets sur ou via
l'allaitement Aucune information n'a été trouvée.

Mutagénicité des cellules germinales

Il est impossible de tirer des conclusions des études limitées disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Nom chimique	CL50 Poisson	CE50 Crustacés	ErC50 Aquatique Plantes	ErC50 Algues
Méthanol	15 400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	10 000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Toxicité aquatique chronique

Nom chimique	CSEO Poisson	CE50 Poisson	CSEO Crustacés	CE50 Crustacés
Méthanol	7 900 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 200 heures)			

Persistance et dégradabilité

Se dégrade rapidement selon des tests quantitatifs. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne devraient pas se bioaccumuler. Mobilité dans le sol

Aucune information n'a été trouvée.

Autres effets néfastes

Il n'y a aucune information disponible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

La production de déchets devrait être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou les chemises peuvent retenir des résidus de produit. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Éliminer les surplus et les produits non recyclables par l'entremise d'une entreprise autorisée d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tous les sous-produits doit en tout temps être conforme aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets et à toutes les exigences régionales des administrations locales. Éviter la dispersion des matériaux déversés et du ruissellement, ainsi que tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	No ONU	Appellation réglementaire d'expédition	Risque lié au transport Classe(s)	Groupe d'emballage Groupe
TMD canadien	1230	MÉTHANOL	3 (6.1)	II
US DOT	1230	MÉTHANOL	3 (6.1)	II

Dangers
environnementaux

Sans objet

Précautions spéciales
pour l'utilisateur

Veuillez noter : Dans les contenants d'une capacité de 5 L (5 kg) ou moins, ce produit est classé comme « bien de consommation » en vertu des réglementations du DOT.
Dans les contenants de 450 L ou moins, ce produit satisfait aux exigences d'exemption en vertu des dispositions spéciales du règlement sur le TMD, partie 1, section 1.36b : Classe 3, liquides inflammables : Exemption pour l'alcool.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements en matière de sécurité, de santé
et d'environnement Canada

Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances
(LES) Tous les ingrédients sont répertoriés sur la LIS/LES.

États-Unis

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) Section 8(b)
Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Listes réglementaires américaines supplémentaires

Proposition 65 de Californie : AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche signalétique préparée par	Speedway International
N° de téléphone	204-233-6263
Date de préparation	1 janvier 2024
Informations supplémentaires	Nous nous engageons à respecter la communication volontaire des ingrédients aux consommateurs de l'industrie Initiative.